Depliant 4Pages_Mise en page 1 09/11/09 14:28 Page2

SECOURS DE FRANCE

19 mars 1962 : un faux anniversaire pour un faux armistice

Créé en 1961 pour venir en aide aux victimes de la guerre d'Algérie, le « Secours de France » poursuit cette mission, majoritairement en faveur des anciens harkis et de leurs familles.
On trouvera, ci-après, publié par l'association, un texte de M. René Mayer, pied-noir, polytechnicien et haut fonctionnaire, qui participa à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de Constantine. Il rétablit la vérité politique et juridique sur ce qu'il est convenu d'appeler les « accords d'Evian » et le cessez-le-feu, décidé lors de sa signature, avec effet au 19 mars 1962.

La FNACA[1] , une organisation d'anciens combattants de la guerre d'Algérie, d'un genre un peu « orienté », fait campagne auprès des Maires de France pour que dans chaque ville, une rue ou une place porte le nom du 19 mars 1962. Cette date est celle de la signature des prétendus « accords » d'Évian.
La FNACA est la seule association d'anciens combattants à poursuivre cet objectif. Pour commémorer le souvenir des morts de la guerre d'Algérie, les autres préfèrent la date du 5 décembre.
En faisant état auprès des élus locaux du nombre d'adhérents qu'elle revendique sur leur territoire, en se présentant faussement comme la seule organisation à représenter les soldats du contingent envoyés en Algérie, elle obtient souvent satisfaction de la part d'élus qui ne sont pas toujours bien informés. Ceux qui osent protester contre la célébration d'une date aussi discutable sont présentés par la FNACA et par les partis qui la soutiennent comme des adversaires de la paix, des «fascistes», voire des tueurs.
Le 26 mars 2008, décorations pendantes et drapeaux en tête, des délégations d'anciens combattants de l'Armée d'Afrique remontaient les Champs-Élysées pour aller sous l'Arc de Triomphe raviver la flamme et rendre hommage à leurs morts. Désireux de me joindre à eux, j'ai dû traverser un rideau de jeunes contre-manifestants communistes. Battez tambour, résonnez trompettes ! Ils scandaient : « O-A-S, a-ssa-ssins ! O-A-S, a-ssa-ssins ! » Rien de moins ! Je ne me suis pas vraiment senti concerné. Je n'ai jamais fait partie de l'OAS, ni assassiné personne. Et, pour parler d'assassinat, la date du 26 mars m'a paru mal choisie par ces jeunes gens[2] . S'ils avaient fait moins de vacarme, j'aurais pu leur apprendre bien des choses qui se sont déroulées alors qu'ils n'étaient pas nés et que j'avais déjà été lieutenant à El Milia.

1 *Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie*

2 *Voir notamment « Une ténébreuse affaire : la fusillade du 26 mars 1962 à Alger » par l'historien Jean Monneret. Ed. L'Harmattan. Mars 2009.*

29 RUE DE SABLONVILLE 92200 NEUILLY SUR SEINE - C. C. P. PARIS 16 590 11 D
TÉL. 01 46 37 55 13 - FAX 01 46 37 10 60
www.secoursdefrance.com - secoursdefrance@cegetel.net

Par exemple, j'aurais pu leur expliquer ce qui s'est réellement passé le 19 mars 1962. Et quelles en ont été les conséquences.
Pour moi, cette journée a été marquée par un douloureux événement personnel.
J'avais un cousin : Henri Vernède, un valeureux ancien combattant de la Grande Guerre. Il était conseiller général et, aimé de tous, avait été élu Maire de Randon, une petite commune de la plaine de Bône (aujourd'hui Annaba). Randon était tout proche de Penthièvre, le village fondé en 1853 par mes trisaïeux. Randon était également proche de Mondovi où avait vécu le père d'Albert Camus, mort pour la France en 1915. Le père du Maréchal Juin y avait été gendarme. Dans ce petit monde rural où chacun se connaissait, Henri avait épousé une fille Mayer.
Ce jour du 19 mars 1962, il avait été convoqué à Bône par le Préfet. Ce dernier voulait, je suppose, commenter à l'intention des élus du département les « accords » d'Évian dont l'encre n'était pas encore sèche. Le gendre d'Henri lui servait de chauffeur. Après la réunion chez le Préfet, sur la route du retour, à la sortie de la ville, à hauteur de l'embranchement vers Morris, Henri Vernède et son gendre ont été arrêtés par un barrage. Tous deux ont été sauvagement massacrés.
Si ce double assassinat n'avait pas été emblématique de cette journée que la FNACA entend célébrer, je ne me serais pas permis d'évoquer ce lamentable drame dans ces colonnes.

Le temps des revanchards

Les « accords » d'Évian étaient censés ramener la paix. L'armée française avait reçu l'ordre de rester cloîtrée dans ses cantonnements, et de n'intervenir qu'en cas de légitime défense. Le champ était donc libre pour que déferle une violence qui depuis des mois ne s'était plus manifestée dans ce département pacifié. Les ouvriers de la onzième heure forment toujours des revanchards de la pire espèce[3] …
Dans l'année qui a suivi le prétendu « cessez-le-feu » du 19 mars 1962, il y eut plus d'enlèvements, d'assassinats et de disparitions, tant de musulmans profrançais que de civils européens, que durant les années de guerre précédentes. Le pire massacre fut, bien sûr, celui des *Harkis*. L'armée française avait reçu l'ordre de les désarmer. Il lui était également et formellement interdit de les embarquer pour les mettre à l'abri en Métropole[4] . Ils firent l'objet de massacres massifs précédés des plus sauvages tortures. Les évaluations les plus modérées estiment à 80.000 le nombre de leurs victimes. D'autres avancent des nombres sensiblement plus élevés.
En juin 1962, malgré l'exode provoqué par les enlèvements d'Européens, ceux-ci étaient encore environ 200.000 prêts à tenter de rester dans leur patrie, l'Algérie, fût-elle devenue indépendante. À Oran, le 5 juillet 1962, au lendemain de la proclamation de l'indépendance, ils furent victimes d'une tuerie de masse. Elle fit plusieurs milliers de morts. Plus discrets parce que répartis sur l'ensemble du territoire, mais ayant fait au moins autant de victimes que les massacres d'Oran, les enlèvements d'Européens continuèrent durant près d'un an. Les dépouilles de ceux qui ont disparu n'ont jamais été rendues à leurs familles. Il faudrait, on ne sait où, pouvoir fouiller des charniers. Leurs noms sont coulés dans le bronze sur un mur de Perpignan. La présence de ce mur accusateur dérange. Certains voudraient le voir disparaître comme a disparu la stèle de Marignane. N'hésitant pas à inverser les rôles, ils prétendent que ce mur

3 En France aussi, en 1945, nous en avons connu de ces « combattants » plus doués pour assassiner les civils et tondre les femmes que pour monter au maquis ou rejoindre une armée régulière.

4 Directive du ministre d'État Louis Joxe n° 125/IGAA du 16 mai 1962, suivie par une directive du ministre Pierre Mesmer menaçant les cadres de l'armée.

dédié aux victimes fait l'apologie des crimes de l'OAS.

Les Harkis et les Européens d'Algérie n'ont pas été les seules victimes du retrait de l'armée française après le 19 mars 1962. L'armée a également abandonné derrière elle les dépouilles de plusieurs centaines de jeunes soldats, tant métropolitains que pieds-noirs[5] . Leurs corps n'ont pas fait l'objet de réclamations aussi insistantes que celles que les USA ont présentées au Viet-Minh, et Israël aux Palestiniens.

Vous avez dit « accords » ?

Ainsi, la signature des prétendus « accords » d'Évian n'a ni interrompu la tuerie, ni permis de récupérer les corps. A-t-elle au moins jeté les bases d'un accord entre la France et l'Algérie ?

En réalité, au sens juridique du terme, il n'y a jamais eu d'« accord », en 1962, entre la France et l'Algérie. D'abord, le terme même d'« accord » ne figure nulle part dans le corps du document signé à Évian. Seule la couverture de l'opuscule édité a posteriori par la Documentation française le porte. Mais il ne figure jamais dans le texte lui-même. À la seconde page, on ne parle déjà plus d'accord mais « des **Déclarations d'Évian** ». Entre accord et déclaration, il y a plus qu'une nuance.

Dans ses interventions publiques, le général De Gaulle a d'ailleurs pris bien soin d'éviter de prononcer le terme « accord ». Il utilisa soit le terme « déclarations », soit des circonlocutions telles que « les conclusions des négociations d'Évian ».

A défaut d'en adopter la forme, le document signé à Évian contient-il au moins le fonds d'un « accord » ? Autrement dit, définit-il les droits des deux parties et les obligations que chacune s'engage à respecter ?

Nullement. Le document est entièrement rédigé au futur. Il ne formule qu'un certain nombre d'intentions. Il ne précise jamais quelle partie est liée par ces intentions ni ce qui se passerait si celles-ci n'étaient pas suivies d'effet.

Par qui le texte est-il signé ? Côté français, on peut admettre que les délégués du gouvernement (Louis Joxe, Robert Buron et Jean de Broglie) engageaient la parole de la France. Mais en face ? Les émissaires du FLN (Krim Belkacem, Saad Dahlab, Ben Tobbal, M'hamed Yazid) ont signé sans jamais préciser quelle personne morale ils représentaient. C'est ainsi qu'a été tournée une difficulté. En effet, s'ils avaient engagé le Gouvernement provisoire de la République algérienne, leur présence à une table de négociation, face à des émissaires du gouvernement français, aurait valu reconnaissance *de facto* du GPRA par le général De Gaulle. Trop compromettant tant que l'affaire n'était pas complètement bouclée !

De ce fait, les délégués algériens devaient, après signature, retourner à Tripoli faire avaliser par le GPRA et par le CNRA[6] le texte qu'ils avaient signé. Mais à Tripoli, sous l'influence du colonel Boumediene, chef des armées, le GPRA refusa de « couvrir » les émissaires qu'il avait lui-même envoyés à Évian. Quel juriste international oserait accorder la moindre portée juridique[7] à un document établi dans des conditions aussi rocambolesques ?

Dans la pratique, les déclarations d'intention d'Évian n'ont servi qu'à donner une forme symbolique au transfert de pouvoir de la France au FLN. C'est à peu près tout. Et c'est bien parce que ces prétendus « accords» n'ont jamais eu de portée juridique que, bien que des clauses essentielles n'aient pas été respectées[8], le gouvernement français s'est toujours refusé à saisir le Tribunal international de La Haye. Ils n'ont

5 La Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives a recensé 386 militaires "morts pour la France hors guerre" en Algérie après le 2 juillet 1962.

6 Conseil National de la Révolution Algérienne.

7 Voir « Algérie, mémoire déracinée ». René Mayer. Édition L'Harmattan 1999, pages 223 à 228.

8 « Les droits de propriété » des Européens d'Algérie devaient être « respectés » ou devaient faire l'objet de « l'octroi d'une indemnité équitable préalablement fixée », ces mêmes Français d'Algérie devaient disposer d'« une juste et authentique participation aux affaires publiques », et aux « diverses branches de la fonction publique » algérienne, « les textes officiels » devaient être « publiés ou notifiés dans la langue française », « la mise en valeur des richesses du sous-sol » saharien devait avoir « un caractère paritaire » etc.

d'autre valeur que celle d'une déclaration d'intention unilatérale de la France, cosignée par quatre personnalités algériennes non accréditées.
Pourtant, le comble de la clownerie diplomatico-juridique était encore à venir. Le transfert de pouvoir eut bien lieu dans les formes prévues par les "accords". Le 3 juillet 1962, l'Exécutif de transition présidé par Abderrahmane Farès céda à Alger la place au GPRA présidé par Youssef ben Kheddha. Des élections « démocratiques » devaient suivre. Mais le 3 septembre 1962, franchissant les frontières que l'armée française ne verrouillait plus, les troupes et les services spéciaux du colonel Boumediene renversaient Ben Khedda, pour le remplacer par le couple Ben Bella-Boumedienne. Ainsi, les adversaires les plus résolus des prétendus « accords » étaient-ils désormais chargés de leur mise en œuvre !

Enfin la « quille » !

Le cessez-le-feu du 19 mars n'a donc ni stoppé les tueries, ni jeté les bases d'un accord sérieux entre la France et l'Algérie. Rien à voir avec l'armistice du 11 novembre 1918 ! Quelle est donc sa signification ? Qu'est-ce qui peut bien justifier qu'on veuille célébrer cette date funeste ? Que les Algériens la commémorent, on le comprend. Mais nous, pourquoi ? Bon sang ! Mais c'est bien sûr ! Le 19 mars annonçait « la quille ! »[9] Les « p'tits gars du contingent » allaient rentrer à la maison ! Qu'importait ce qu'ils laissaient derrière eux ? À Christian Fouchet, dernier représentant de la France en Algérie, le général De Gaulle aurait donné pour consigne : « Débarrassez-moi de ça dans les trois mois ! ». « *Ça* », ce n'était que deux ou trois millions de Français, familles comprises (un million de *Pieds-noirs* et deux millions de Français musulmans, engagés politiquement et militairement aux côtés de la France). Ces derniers n'avaient plus les moyens de se défendre puisqu'on leur avait préalablement retiré leurs armes. Quant aux Européens, ils n'avaient le choix qu'entre abandonner tous leurs biens et le pays de leurs ancêtres ou risquer d'être massacrés (comme à Oran) ou enlevés (comme les « disparus »).
Que, sans prendre la mesure de leurs responsabilités envers leurs concitoyens européens et musulmans qu'ils abandonnaient, des jeunes gens irresponsables, ignorant tout de leur Histoire[10], aient éprouvé de la joie à la perspective de rentrer chez eux en Métropole, qu'ils aient même gaiement fêté cette "quille", on peut le comprendre, même si cela fait mal.
Mais que des hommes d'âge mûr, nantis de responsabilités locales ou nationales, se prêtent quarante-six ans plus tard à de telles manipulations de la mémoire, est un outrage au sens républicain de la solidarité nationale.

René MAYER
Commandeur de la Légion d'honneur

Auteur de « Algérie, mémoire déracinée » (L'Harmattan)
et de "Français d'Afrique du Nord, ce qu'ils sont devenus" (chez l'auteur).

NDLR : Plusieurs municipalités, notamment en région parisienne et, en dernier lieu, la ville de Rueil-Malmaison, estimant avoir été abusées par la FNACA, ont débaptisé les rues, squares ou monuments, porteurs de plaques commémorant le « 19 mars 1962 ».

9 Terme d'argot désignant la fin d'un service militaire… ou le dernier jour d'une peine de prison.

10 Par exemple, on leur a caché et on leur cache toujours, la part cruciale prise par les Français européens et musulmans d'Afrique du Nord dans leur libération du nazisme. Le petit peuple pied-noir (un million d'habitants) a eu plus de morts au combat de 1943 à 1945, que toute l'armée française (pieds-noirs compris) durant les huit années de la guerre d'Algérie.